

Fraternité





#### CONVENTION D'APPLICATION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'UN PLAN D'ACTIONS REGIONAL POUR L'ENTREPRENEURIAT PAR LES FEMMES EN CENTRE- VAL DE LOIRE 2021-2023

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu l'accord cadre national en faveur de l'entrepreneuriat par les femmes 2021-2023 signé le 5 mars 2021 par Madame Elisabeth MORENO, Ministre chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Egalité des chances et Monsieur Nicolas DUFOURQ, Directeur général de Bpifrance,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional Centre-Val de Loire n°21.08.31.63 en date du 19 novembre 2021.

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES:**

L'Etat, représenté par Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

Ci-après dénommé l'« Etat»,

D'une part,

Le Conseil régional de Centre-Val de Loire, représenté par Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional de Centre-Val de Loire,

Ci-après dénommé la « Région »,

D'autre part,

Bpifrance<sup>1</sup> (anciennement dénommée Bpifrance Financement), Société Anonyme au capital de 5 440 000 000,00 euros, identifiée sous le numéro 320 252 489, RCS Créteil, dont

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il est précisé que le terme « Groupe Bpifrance » désigne l'ensemble des entités, présentes et futures, en France et à l'international, composé comme suit : (1) Bpifrance, (2) ses filiales, au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce, (3) les sociétés et groupements dans lesquels l'une et/ou l'(es) autre(s) des sociétés sus dites ont, ensemble ou séparément, une participation, au sens de l'article L. 233-2 du Code de commerce, (4) les sociétés et groupements que l'une et/ou l'(es) autre(s) des sociétés susdites contrôlent, directement

ou indirectement, ensemble ou séparément, au sens des articles L. 233-3 et L. 233-16 du Code de commerce, (5) les sociétés et groupements sur lesquels l'une et/ou l'(es) autre(s) des sociétés susdites exercent, ensemble ou séparément, une influence notable au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

le siège social est à Maisons-Alfort 94710, 27/31 avenue du Général Leclerc représentée par Monsieur Thierry MARTIGNON, Directeur Régional,

Ci-après dénommée « Bpifrance »,

D'autre part,

L'Etat, le Conseil régional, Bpifrance étant désignés ensemble « les Signataires ».

#### PRÉAMBULE:

Dans la continuité des plans d'actions régionaux initiés depuis 2013, l'État, la Région et Bpifrance unissent leurs efforts dans le cadre d'un plan d'actions régional (PAR) en Centre-Val de Loire pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat par les femmes, convaincus qu'il constitue à la fois un moyen d'émancipation et un levier pour le développement, la croissance et l'innovation.

Le plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat par les femmes portant sur la période 2019-2020 a permis de renforcer la dynamique entre les acteurs de la création d'entreprise. Le bilan dressé en 2021 a identifié les réalisations suivantes : la mise en place avec l'INSEE d'indicateurs de suivi annuel sur l'entrepreneuriat par les femmes ; la création et l'animation d'une coordination régionale rassemblant une trentaine de structures (réseaux sur la création d'entreprise, réseaux bancaires, chambres consulaires, organisations patronales, etc.); des dispositifs d'accompagnement des femmes qui se sont développés dans les territoires ; la promotion de la garantie égalité femmes auprès des acteurs bancaires ; l'organisation de journées de sensibilisation des prescripteurs aux freins rencontrés par les femmes ; une notoriété confirmée du concours régional de l'entrepreneuriat par les femmes.

En Centre-Val de Loire, les entreprises créées ou reprises par des femmes sont toujours moins nombreuses que celles créées ou reprises par des hommes. En 2020, les femmes ne représentent que 32 % des créateurs toutes modalités juridiques confondues (31 % en France entière). L'objectif de 40 % de femmes créatrices d'entreprise fixé depuis 2013 n'est donc pas encore atteint. On observe néanmoins une progression de la part des entreprises individuelles créées par les femmes : en 2019, 38,2 % des entreprises individuelles ont été créées par des femmes contre 34,1 % en 2010. Cette part demeure inférieure à celle de la France métropolitaine (39,7 %). Un quart des entreprises seront à reprendre d'ici 10 ans, ce renouvellement majeur représente une opportunité pour les femmes.

Les dirigeantes d'entreprise (hors professions libérales) ne représentent qu'un quart des chefs d'entreprises. Des différences notables existent entre les différents secteurs d'activité: les dirigeantes d'entreprise sont sous-représentées dans les secteurs de la construction, de l'informatique, du transport-entreposage, des activités scientifiques, de l'industrie et surreprésentées dans les secteurs enseignement, santé, action sociale, hébergement-restauration.

Les premières analyses sur les conséquences de la crise sanitaire font craindre un recul de ces indicateurs (entrepreneures en proportion davantage présentes dans les catégories d'entreprises les plus fragiles, situation financière moins bonne, etc.).

Les freins au développement de l'entrepreneuriat des femmes demeurent réels, en lien avec le poids des stéréotypes sur la place et le rôle des femmes et des hommes dans la société :

- Les projets des créatrices d'entreprise mobilisent peu de financements alors même que l'investissement de départ influence grandement la pérennité de l'entreprise ;
- Les cheffes d'entreprise sont moins impliquées dans les réseaux professionnels ;
- Les femmes continuent d'assumer la plus grande part des tâches domestiques, ce qui rend difficile l'articulation des temps de vie ;
- Elles sont également confrontées à des freins d'ordre psychologique: moindre confiance en soi, sentiment de manque de légitimité, aversion au risque notamment financier;
- Les stéréotypes de genre et la méconnaissance des difficultés rencontrées par les femmes, peuvent biaiser les décisions des acteurs de la création d'entreprise et impacter défavorablement les démarches des entrepreneures.

Ces constats ont motivé l'État, la Région et Bpifrance à poursuivre leurs efforts en faveur de l'entrepreneuriat par les femmes et à signer une nouvelle convention pour la période 2021-2023. Le plan d'actions régional est le fruit d'un travail collectif conduit avec les partenaires institutionnels, économiques et associatifs au cours de l'année 2021.

Les Signataires se donnent pour objectifs de :

- Faciliter et développer une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par les femmes, notamment dans les territoires fragiles et auprès des jeunes;
- Favoriser l'accroissement des financements accordés aux femmes créatrices et repreneures d'entreprises ;
- Contrer les stéréotypes de genre qui peuvent affecter les acteurs de l'écosystème entrepreneurial;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la création d'entreprise et contribuer ainsi à la coordination et la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat par les femmes.

Pour atteindre ces objectifs, les Signataires s'appuieront sur un réseau de partenaires locaux qui s'engagent en faveur de l'entrepreneuriat des femmes. Ils seront réunis au sein de la « coordination régionale ».

#### **ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'État, la Région, Bpifrance dans le cadre du plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat par les femmes sur la période 2021-2023.

#### **ARTICLE 2: GOUVERNANCE**

#### • Comité de pilotage

Pour la mise en œuvre de la présente convention, un comité de pilotage est constitué.

Il sera composé des structures suivantes :

- Etat - Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité,

- Région Centre-Val de Loire,
- Bpifrance,
- Autres partenaires financeurs.

Le comité de pilotage est co-présidé par un représentant de l'Etat, un représentant de la Région et un représentant de Bpifrance.

Il se réunira au moins une fois par trimestre.

Le comité de pilotage sera chargé de :

- Mettre en synergie les différents acteurs,
- Définir, prioriser les actions à mettre en œuvre,
- Statuer sur les financements des actions,
- Veiller au bon déroulement des actions à mener afin d'atteindre les objectifs fixés,
- Constituer si nécessaire des groupes de travail sur des thématiques spécifiques,
- Réaliser un bilan annuel du plan d'actions,
- Définir les modalités de communication sur l'entrepreneuriat des femmes,
- Réunir l'ensemble des membres de la coordination régionale au moins une fois par an afin de présenter le bilan des actions et orientations à venir.

Les Signataires se réservent le droit d'ouvrir la présente convention à d'autres partenaires financiers, qui la ratifieront par avenant.

#### • Coordination régionale

Toute structure initiant des actions en faveur de l'entrepreneuriat par les femmes peut être membre de la coordination régionale.

La liste des membres (annexe 2) pourra être enrichie à l'appui des déclarations d'intention adressées aux Signataires.

Les membres de la coordination régionale proposent des actions au comité de pilotage dans le cadre des objectifs définis dans la présente convention.

Les membres de la coordination régionale sont réunis au moins une fois par an par le comité de pilotage afin de dresser le bilan des actions menées et échanger sur les perspectives à venir.

#### **ARTICLE 3: DUREE DE LA CONVENTION**

Le plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat par les femmes (PAREF) couvre la période 2021-2023.

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties (date du dernier signataire faisant foi) et prendra fin le 31 décembre 2023, date de fin de l'accord cadre-national. Au-delà de cette date, les actions engagées pourront être poursuivies jusqu'à leur terme.

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

#### ARTICLE 4: STRUCTURATION DU PLAN D'ACTIONS REGIONAL

Le plan d'actions régional (annexe 3) sera décliné autour de 5 axes prioritaires :

- Axe 1: le pilotage et l'animation du plan,
- Axe 2 : l'accompagnement à la création, à la reprise et au développement d'entreprises dirigées par les femmes,
- Axe 3: l'accès aux outils financiers,
- Axe 4: le développement des actions dans les territoires fragiles et auprès des publics jeunes,
- Axe 5: la valorisation de l'entrepreneuriat par les femmes par la sensibilisation, la formation et la communication.

Au regard du diagnostic réalisé sur ces thèmes, des actions prioritaires ont été formalisées au sein de "fiches action", comprenant chacune :

- La désignation d'un pilote,
- Les objectifs de l'action,
- L'identification des partenaires,
- Une description des actions à mener,
- Un calendrier de mise en œuvre,
- Des indicateurs de suivi.

Le pilote de chaque fiche-action est mandaté pour mobiliser les partenaires, les moyens nécessaires, suivre l'avancée du projet, et en rend compte au comité de pilotage et à la coordination régionale chaque année.

#### ARTICLE 5 : MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE CONTRIBUTION

Les Signataires du Plan d'actions régional (PAREF) s'engagent à coordonner leur financement ou contribution sur la durée de la convention, selon la répartition présentée en annexe 1 et sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants.

Les partenaires s'engagent à mobiliser leurs réseaux respectifs sur les actions inscrites au sein du PAREF.

Les objectifs et les modalités financières du PAREF seront notamment mis en œuvre dans le cadre d'appels à projets ou de manifestations d'intérêts, et pourront, le cas échéant, faire l'objet d'un co-financement au titre des trois Programmes Opérationnels relevant des Fonds européens.

#### **ARTICLE 6: ÉVALUATION DU PAREF**

Chaque action est assortie d'indicateurs de suivi.

Le plan d'actions intègre également les indicateurs définis par l'accord-cadre national, conformément à l'annexe 4.

Au terme de la convention, le comité de pilotage réalisera une évaluation du PAREF, afin de mesurer l'atteinte des objectifs et valoriser les actions menées dans ce cadre.

#### **ARTICLE 7: COMMUNICATION**

Les Signataires s'engagent à promouvoir et à communiquer auprès des professionnels et du public, tout au long de la durée de la convention, sur les actions réalisées.

La communication à destination des partenaires et du grand public est arrêtée en commun. En dehors de cette communication conjointe, les Signataires s'informent réciproquement des actions de communication qu'elles comptent engager.

Chaque Signataire s'engage à mentionner le nom des autres Signataires, dans toute déclaration à la presse et sur l'ensemble des supports de communication, grâce à l'utilisation d'un visuel qui sera dédié au plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat par les femmes en Centre-Val de Loire.

La présence du visuel de chaque Signataire sera conforme à sa charte graphique en vigueur et selon les supports fournis par chacun.

#### **ARTICLE 8: CONFIDENTIALITE - SECRET BANCAIRE - SECRET DES AFFAIRES**

Les règles en matière de Confidentialité - Secret bancaire - Secret des affaires sont détaillées en annexe 5 de la convention.

#### **ARTICLE 9: PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les règles en matière de protection des données à caractère personnel sont détaillées en annexe 6 de la convention.

## ARTICLE 10: LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, RESPECT DES REGLEMENTATIONS, SANCTIONS ECONOMIQUES

Les règles en matière de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, lutte contre la corruption, respect des réglementations, sanctions économiques sont détaillées en annexe 7 de la convention.

#### **ARTICLE 11: ANNEXES**

La présente convention est constituée de cinq annexes qui font partie intégrante de la convention :

Annexe 1: plan de financement triennal

Annexe 2 : membres de la coordination régionale

Annexe 3: fiches actions du plan

Annexe 4: indicateurs nationaux des Paref

Annexe 5 : confidentialité - secret bancaire - secret des affaires

Annexe 6 : protection des données a caractère personnel

Annexe 7 : lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, lutte contre la corruption, respect des règlementations, sanctions économiques

#### Fait à Orléans, le 14 décembre 2014

en trois (3) exemplaires originaux.

Pour l'Etat,	Pour le Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire,	Pour Bpifrance,
La Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret	La Vice-Présidente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, par délégation	Le Directeur Régional
SIGNE	SIGNE	SIGNE
Régine ENGSTRÖM	Anne BESNIER	Thierry MARTIGNON

## ANNEXE 1 : PLAN DE FINANCEMENT (prévisionnel et à titre indicatif)

	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Total
Etat (DRDFE)	40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €
Région Centre-Val de Loire *	10 000 €	40 000 €	40 000 €	90 000 €
Bpifrance *	50 000 € max	50 000 € max	50 000 € max	150 000 € max

<sup>\*</sup> La contribution indiquée est une enveloppe prévisionnelle, les dossiers étant soumis à la validation du comité d'engagement de Bpifrance.

## ANNEXE 2 : MEMBRES DE LA COORDINATION REGIONALE (Liste évolutive)

- ADIE Centre-Val de Loire
- BGE Cher et Indre
- BGE Eure-et-Loir et Loir-et-Cher
- BGE Loiret
- BNP Paribas
- Caisse d'épargne Loire-Centre
- Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)
- Couveuse d'entreprise PES 45
- Crédit mutuel du Centre
- Entrepreneuriat Au Féminin (EAF), CPME 41
- Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)
- Femmes des territoires
- France Active Centre-Val de Loire
- Initiative Centre-Val de Loire
- Moovjee/Réseau Mentorat France
- Orange
- Pépite Centre-Val de Loire
- Pôle Emploi
- Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
- Réseau des Chambres de commerce et de l'industrie (CCI) de la région Centre-Val de Loire
- Réseau Entreprendre Loire-Vallée
- Total Développement Régional

#### **ANNEXE 3: FICHES-ACTIONS DU PLAN 2021-2023**

#### Axe 1: Le pilotage et l'animation du plan

Fiche action 1.1. Amplifier la mise en synergie des acteurs de la création d'entreprise et la communication sur le plan d'actions régional

Fiche action 1.2. Favoriser la diffusion et le partage d'informations sur l'entrepreneuriat par les femmes entre les professionnels

Fiche Action 1.3. Evaluer l'impact du PAREF sur l'entrepreneuriat par les femmes

## Axe 2 : L'accompagnement à la création, à la reprise et au développement d'entreprises dirigées par les femmes

Fiche action 2.1. Développer l'offre d'accompagnement des entrepreneures sur 3 volets : création, reprise et le développement

Fiche action 2.2. Promouvoir l'entreprenariat par les femmes lors des salons ou évènements sur la création d'entreprises

Fiche action 2.3. Développer l'entrepreneuriat par les femmes dans les secteurs d'activité marqués par une sous-représentation des dirigeantes

#### Axe 3: L'accès aux outils financiers

Fiche action 3.1. Sensibiliser les acteurs bancaires sur les outils dédiés aux femmes et l'accueil des femmes entrepreneures

Fiche action 3.2. Informer et accompagner les entrepreneures sur les outils financiers

## Axe 4: Le développement des actions dans les territoires fragiles et auprès des publics jeunes

Fiche action 4.1. Révéler les potentiels et faciliter le passage à l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles (quartiers de la politique de la ville et milieu rural)

Fiche action 4.2. Développer la sensibilisation des publics jeunes sur la création et la reprise d'entreprise par les femmes

## Axe 5: La valorisation de l'entrepreneuriat par les femmes par la sensibilisation, la formation et la communication

Fiche action 5.1. Sensibiliser l'écosystème entrepreneurial, les prescripteurs en contact avec le public et constituer un réseau

Fiche Action 5.2. Ancrer le concours régional et faire vivre le vivier des lauréates

## **AXE 1: LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DU PLAN**

## Diagnostic

	Points positifs		Points à améliorer
•	Mise en place d'un suivi annuel d'indicateurs sur la création d'entreprise par les femmes, en partenariat avec l'INSEE  Des réunions régulières du comité de pilotage (3 fois/an minimum)  Mise en place d'une coordination des financements entre les signataires du PAR  Réalisation d'un bilan annuel des financements des signataires et des actions réalisées présenté lors des réunions de la coordination régionale des partenaires du PAR  Création et animation de la	•	Dans les projets présentés pour l'obtention d'un financement dans le cadre du PAR, veiller à ce que la spécificité du dispositif par rapport aux dispositifs de droit commun soit explicitée.  Promouvoir et valoriser de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions développées par les membres de la coordination régionale)  Améliorer la coordination des signataires concernant les demandes de subventions déposées au titre du PAREF (simplification du circuit, harmonisation des indicateurs demandés).
•	coordination régionale réunissant une trentaine de structures (rencontres annuelles, tableau des référents « entrepreneuriat par les femmes »)	•	Accroître la visibilité des projets soutenus dans le cadre du PAREF afin de sensibiliser de nouveaux porteurs de projets potentiels au sujet de l'entrepreneuriat par les femmes  Développer la connaissance collective des actions conduites par les membres de la coordination régionale (intégrer des temps de présentation des actions dans les réunions de la coordination régionale).  Evaluer l'impact du PAREF sur la situation de l'entrepreneuriat par les
			femmes en Centre-Val de Loire

## Fiche action 1.1

Intitulé de l'action	Amplifier la mise en synergie des acteurs de la création d'entreprise et la communication sur le plan d'actions régional	
Territoire	Région	
Diagnostic	Le précédent PAR s'est traduit par une mise en synergie des différents acteurs de la création d'entreprise à différents niveaux : - une coordination des financements entre les signataires du PAR - la création et l'animation d'une coordination régionale :  • Identification d'un référent entrepreneuriat des femmes au sein de chaque structure partenaire, • Animation au réseau des référents, avec une rencontre annuelle de bilan des actions et des retour d'expériences.	
	Des pistes de progression ont été identifiées concernant la coordination des signataires sur la procédure de subventions et la communication	
Objectifs de l'action	Mobiliser largement les acteurs de l'écosystème entrepreneurial autour du PAREF et favoriser les échanges et les complémentarités.	
Description de l'action	Simplifier la procédure de demande de subvention, harmoniser entre les financeurs les indicateurs demandés au porteur	
	<ul> <li>Animer la coordination régionale, avec une rencontre annuelle de bilan des actions, et de retour d'expériences. Des temps d'échanges seront organisés afin de développer la connaissance collective des actions initiées par les partenaires.</li> </ul>	
	Au-delà des actions spécifiques en direction des femmes entrepreneures, promouvoir la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions non genrées (exemple : concours, campagne de communication)	
	Elaborer un plan de communication du PAREF afin de sensibiliser de nouveaux porteurs de projets potentiels	
Public cible	Partenaires du PAREF	
Pilote de l'action	DRDFE	
Partenaires identifiés	Région, Bpifrance, Caisse d'épargne, BNP-Paribas, partenaires du PAREF	
Calendrier	En continu	
Moyens mobilisés (financiers, humains)	Moyens humains de la DRDFE (0,3 ETP)	
Indicateurs de suivi et de résultat	- Nombre de structures membres de la coordination régionale - Contenu de la rencontre annuelle	
Personnes ressources	Nadia BENSRHAYAR, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité / Marie-Laure FORT, directrice régionale adjointe aux droits des femmes et à l'égalité, drdfe@centre-val-de-loire.gouv.fr	

## Fiche action 1.2

Intitulé de l'action	Favoriser la diffusion et le partage d'informations sur l'entrepreneuriat par les femmes entre les professionnels
Territoire concerné	Région
Diagnostic	Il est relevé une carence de communication entre les différents acteurs agissant en faveur de l'entrepreneuriat par les femmes. Il en résulte un manque de visibilité des actions de chacun entre les différents réseaux.
Objectifs de l'action	Améliorer le réseautage d'acteurs pour une meilleure diffusion des actions et des informations
Description de l'action	Il s'agit de créer un outil numérique pour que les professionnels puissent diffuser et partager des informations: annonces sur les actions à venir, capitalisation des actions réalisées (vidéos), etc.
Pilote de l'action	Bpifrance
Partenaires identifiés	Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise
Public cible	Partenaires du PAREF, tout acteur agissant en faveur de l'entrepreneuriat par les femmes
Calendrier	Groupe de travail à réunir en 2021
Moyens mobilisés (financiers, humains)	A déterminer
Indicateurs de suivi et de résultat	A déterminer
Personnes ressources	Morgane LE TOULLEC-BAUDOT, responsable Création et Entrepreneuriat Centre-Val de Loire, Bpifrance, morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr

## Fiche action 1.3

Intitulé de l'action	Evaluer l'impact du PAREF sur l'entrepreneuriat par les femmes
Territoire	Région
Diagnostic	Dans le cadre du précédent PAREF, des indicateurs ont été mis en place avec l'INSEE afin de suivre l'évolution annuelle de la création d'entreprise par les femmes et du nombre de dirigeantes sur le territoire régional.
	Un suivi de la mise en œuvre des fiches actions du PAR et des bilans des actions menées ont été réalisés.
	Au-delà de ce suivi, il s'agit d'identifier et de mesurer quels sont les impacts du PAREF sur la situation et l'évolution de l'entrepreneuriat par les femmes en Centre-Val de Loire, en s'appuyant notamment sur les indicateurs définis dans le cadre de l'accord cadre national.
Objectifs de l'action	Identifier et mesurer quels sont les impacts du PAREF sur l'entrepreneuriat par les femmes
Description de l'action	Identifier, collecter, suivre, analyser des données pour mesurer l'impact du PAREF sur la création d'entreprise par les femmes en région Centre- Val de Loire
Public cible	Partenaires du PAR
Pilote de l'action	Région
Partenaires identifiés	Partenaires du PAR
Calendrier	A définir par le pilote
Moyens mobilisés (financiers, humains)	A déterminer par le pilote
Indicateurs de suivi et de résultat	A définir par le pilote
Personnes ressources	Ghyslaine FAVIE, directrice déléguée à l'économie de proximité et à l'économie sociale et solidaire, Région Centre-Val de Loire, ghyslaine.favie@centrevaldeloire.fr

# AXE 2: L'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION, A LA REPRISE ET AU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DIRIGEES PAR LES FEMMES

### **Diagnostic**

Points positifs	Points à améliorer
Un maillage de dispositifs d'accompagnement spécifiques aux femmes entrepreneures, qui s'est étoffé	Mieux faire connaître aux prescripteurs et au grand public les dispositifs spécifiques proposés aux femmes
	Renforcer les actions sur le volet     « développement de l'entreprise »
	Mettre en place des actions pour favoriser la reprise d'entreprise par les femmes
	Développer des actions spécifiques dans des secteurs d'activité dans lesquels les femmes entrepreneures sont sous-représentées (ex : numérique, industrie, transport)

## Fiche action 2.1

Intitulé de l'action	Développer l'offre d'accompagnement des entrepreneures sur 3 volets : création, reprise et le développement
Territoire concerné	Région, départements (selon les dispositifs)
Diagnostic	La moindre présence des femmes dans l'entrepreneuriat par rapport aux hommes s'explique en partie par la persistance de contraintes ou de freins : manque de confiance, aversion pour le risque, notamment financier, moindre implication dans les réseaux professionnels, contraintes familiales, difficulté d'articuler vie personnelle et vie professionnelle
	Au fil des années, le maillage des dispositifs d'accompagnement adaptés aux femmes entrepreneures s'est étoffé sur le territoire régional.
	Le soutien spécifique sur les volets « reprise » et « développement » est moins soutenu, moins systématique.
	Le développement de cette offre d'accompagnement doit s'accompagner d'une amélioration de leur visibilité auprès des femmes et des prescripteurs.
Objectifs de l'action	- Lever les freins à la création, reprise et au développement d'entreprises par un accompagnement adapté - Améliorer l'information sur les dispositifs d'accompagnement
Description de l'action	- Consolider le maillage des dispositifs d'accompagnement des femmes à la création d'entreprise
	- Sensibiliser, développer l'accompagnement des femmes à la reprise d'entreprise
	- Déployer l'offre d'accompagnement ciblée sur le développement des entreprises dirigées par les femmes
	- Proposer à terme un inventaire des dispositifs de proximité pour les entrepreneuses, relayé sur les portails d'information sur l'entrepreneuriat.
	Les actions pourront prendre la forme d'ateliers collectifs, d'accompagnement individuel, de clubs, d'actions de marrainage et parrainage, d'initiatives de mentorat, de coaching
Public cible	Les femmes en cours de création d'entreprise ou ayant le projet de reprendre une entreprise, cheffes d'entreprises
Pilotes de l'action	Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise
Partenaires identifiés	Pôle emploi, chambres consulaires, réseaux féminins, CIDFF
Calendrier	En continu
Moyens mobilisés (financiers, humains)	Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et associatifs
Indicateurs de suivi et de résultat	<ul> <li>Nombre de porteuses de projet accompagnées vers la création</li> <li>Nombre de porteuses de projet accompagnées vers la reprise</li> <li>Nombre de dirigeantes accompagnées dans la phase de développement de son entreprise</li> </ul>
Personnes ressources	A déterminer

## Fiche action 2.2

Intitulé de l'action	Promouvoir l'entreprenariat par les femmes lors des salons ou évènements sur la création d'entreprises
Territoire concerné	Région, départements (selon les dispositifs)
Diagnostic	Les dispositifs d'accompagnement sont nombreux et parfois mal connus.
Objectifs de l'action	Aider les femmes cheffes d'entreprise à développer leur réseau professionnel et à améliorer leur parcours d'accompagnement.
Description de l'action	Sensibiliser à l'entrepreneuriat par les femmes et promouvoir les dispositifs d'accompagnement dans les différents salons et forums sur l'entrepreneuriat organisés sur les territoires, en lien avec les réseaux d'accompagnement locaux (conférences spécifiques, stands).
Public cible	Les femmes entrepreneures ou avec un projet de création, reprise d'entreprise
Pilotes de l'action	Chambres consulaires, organisations patronales (MEDEF, CGPME), à déterminer selon les territoires
Partenaires identifiés	Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, banques, PEPITE, Pôle Emploi, CIDFF, réseau féminins
Calendrier	A déterminer
Moyens mobilisés (financiers, humains)	A déterminer
Indicateurs de suivi et de résultat	- Nombre de salons, d'évènements ayant promu l'entrepreneuriat par les femmes
	- Nombre de participantes aux ateliers, conférences dédiées à l'entrepreneuriat par les femmes
Personnes ressources	A déterminer

## Fiche action 2.3

Intitulé de l'action	Développer l'entrepreneuriat par les femmes dans les secteurs d'activité marqués par une sous-représentation des dirigeantes
Territoire concerné	Région et ses départements (selon les dispositifs)
Diagnostic	Selon l'étude réalisée par l'INSEE Centre-Val de Loire sur les dirigeantes d'entreprises, ces dernières sont peu présentes dans les secteurs de la construction (où elles représentent 5 % des dirigeants), de l'information/communication y compris l'informatique (15%), du transport/entreposage (17%), des activités spécialisées scientifiques et techniques (18%), de l'industrie (19%), des activités financières et d'assurance (19 %) et des services administratifs et soutien (19 %) et de l'agriculture (23%).
Objectif de l'action	Accroître la part des cheffes d'entreprises dans les secteurs peu mixtes.
Description de l'action	- Promouvoir l'entrepreneuriat, les métiers et les secteurs non mixtes auprès des publics jeunes, des femmes ;
	- Sensibiliser les accompagnateurs à la capacité des femmes à entreprendre dans des métiers où elles sont sous-représentées ;
	- Valoriser des parcours de cheffes d'entreprises dans les secteurs d'activité où elles sont encore minoritaires.
Public cible	Les femmes avec un projet de création, reprise d'entreprise
Pilote de l'action	A déterminer
Partenaires identifiés	Chambres consulaires, organisations patronales, réseaux d'accompagnement à la création, PEPITE, Pôle Emploi, Education nationale
Calendrier	A déterminer
Moyens mobilisés (financiers, humains)	A déterminer
Indicateurs de suivi et	- Nombre d'actions de sensibilisation effectuées
de résultat	- Nombre de femmes sensibilisées
	- Evolution de la part des dirigeantes dans les secteurs où elles sont sous-représentées.
Personnes ressources	A déterminer

## **AXE 3: L'ACCES AUX OUTILS FINANCIERS**

## Diagnostic

Points positifs	Points à améliorer
<ul> <li>Garantie Egalité Femmes référencée auprès des établissements bancaires</li> <li>Maillage bancaire</li> <li>Accompagnement à l'accès aux outils financier prévu dans les dispositifs de droit commun</li> </ul>	<ul> <li>Niveau d'utilisation de la Garantie Egalité Femmes variable selon les réseaux bancaires</li> <li>Difficulté des femmes à mettre en avant les forces de leur projet, manque de préparation du rendez-vous bancaire</li> <li>Demandes de prêt attribuées aux femmes moins importantes en nombre et en montant</li> </ul>

## Fiche action 3.1

Intitulé de l'action	Sensibiliser les acteurs bancaires sur les outils dédiés aux femmes et l'accueil des femmes entrepreneures
Territoire concerné	Région, départements
Diagnostic	Le niveau d'utilisation de la Garantie Egalité Femmes s'avère variable selon les réseaux bancaires.
Objectifs de l'action	Accroître les financements accordés aux femmes créatrices et repreneures d'entreprises
Description de l'action	- Sensibiliser les acteurs bancaires à la Garantie Femmes Egalité, en particulier les acteurs bancaires signataires de la charte d'engagement ;
	- Former les équipes des établissements bancaires tant en charge du contact avec les entrepreneures que des décisions de crédits pour les rendre conscientes des enjeux et des freins liés à l'entrepreneuriat des femmes et aux biais de genre.
Public cible	Equipes des établissements bancaires
Pilotes de l'action	France Active pour la sensibilisation sur la Garantie Femmes Egalité
	Etablissements bancaires
Partenaires identifiés	
Calendrier	A déterminer
Moyens mobilisés (financiers, humains)	A déterminer
Indicateurs de suivi et de résultat	<ul> <li>Nombre de conseillers bancaires sensibilisés à l'entrepreneuriat par les femmes</li> <li>Nombre de Garanties Egalité Femmes</li> <li>Nombre de dossiers financés et évolution par banque</li> </ul>
Personnes ressources	- Sensibilisation à la garantie Egalité Femmes Sébastien NERAULT – France Active, s.nerault@centractif.fr

## Fiche action 3.2

Intitulé de l'action	Informer et accompagner les entrepreneures sur les outils financiers
Territoire concerné	Région, départements
Diagnostic	<ul> <li>- Auto limitation des femmes entrepreneurs dans l'ambition de leur projet : peu de recours au prêt bancaire ou plus petit plan de financement.</li> <li>- Difficulté des femmes à mettre en avant les forces de leurs projets</li> <li>- Manque de préparation du rendez-vous bancaire</li> </ul>
Objectifs de l'action	- Accroître les financements accordés aux femmes créatrices et repreneures d'entreprises
	- Accentuer l'information des femmes sur les financements auxquelles elles peuvent prétendre.
	- Accompagner les femmes dans la recherche de financements
Description de l'action	- Organiser dans les territoires des ateliers, format speed meeting avec les structures d'accompagnement, réseaux du financement ;
	- Décliner le programme Connecthers BNP Paribas, visant à mettre en relation les femmes avec les acteurs, en favorisant les rencontres et le partage et à les former à travers des ateliers pédagogiques.
Public cible	Femmes entrepreneures
Pilotes de l'action	Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise notamment le réseau Entreprendre Loire Vallée, BNP Paribas, Caisse d'épargne, autres réseaux bancaires
Partenaires identifiés	Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises, réseaux bancaires, chambres consulaires, France Active
Calendrier	A déterminer
Moyens mobilisés (financiers, humains)	A définir
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de participantes
Personnes ressources	<ul> <li>Organisation dans les territoires des ateliers de type</li> <li>« speed-dating » : à déterminer</li> <li>Déclinaison du programme Connecthers : Dalia DERBALI –</li> <li>Responsable d'animation commerciale des territoires</li> <li>d'Orléans - BPN-Paribas, dalia.derbali@bnpparibas.com</li> </ul>

# AXE 4: LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DANS LES TERRITOIRES FRAGILES ET AUPRES DES PUBLICS JEUNES

## **Diagnostic**

Points positifs	Points à améliorer
<ul> <li>De nombreuses actions dans les quartiers de la politique de la ville avec une multiplicité d'acteurs</li> <li>Des financements dans les quartiers de la politique de la ville grâce aux contrats de ville</li> <li>Une proximité des acteurs pour les quartiers de la politique de la ville, une richesse du tissu associatif</li> <li>Une montée en puissance des actions de sensibilisation du public jeunes</li> </ul>	<ul> <li>Peu d'actions en milieu rural</li> <li>Difficulté de développer l'activité hors des quartiers, hors du réseau de proximité</li> <li>Des freins à la création d'entreprise pour les femmes plus importants dans les quartiers de la politique de la ville et en milieu rural (contraintes familiales, difficultés d'articulation entre vie personnelle et professionnelle, contraintes financières, de mobilité)</li> </ul>

## Fiche action 4.1

Intitulé de l'action	Révéler les potentiels et faciliter le passage à l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles (quartiers de la politique de la ville et milieu rural)
Territoire concerné	région, départements
Diagnostic	<ul> <li>Des représentations sexuées plus fortes dans les territoires fragiles sur les métiers et la famille;</li> <li>Des contraintes familiales, difficultés d'articulation entre vie personnelle et professionnelle, contraintes financières, difficultés de mobilité plus importante dans les territoires fragiles;</li> <li>Une difficulté à multiplier les actions en milieu rural;</li> <li>Une prise de conscience des savoir-faire développés par les femmes habitant dans les territoires fragiles;</li> <li>Une méconnaissance des dispositifs.</li> </ul>
Objectifs de l'action	<ul> <li>Permettre aux habitantes des territoires fragiles, et notamment les femmes éloignées de l'emploi, d'envisager la création d'entreprise;</li> <li>Mettre à disposition des habitantes des territoires fragiles un premier niveau d'information sur la création d'entreprise;</li> <li>Supprimer/réduire les freins à la création d'entreprise;</li> <li>Professionnaliser les savoir-faire (cuisine, couture).</li> </ul>
Description de l'action	<ul> <li>Développer des actions en milieu rural (bus, bistrot de la création, petit déjeuner de la création, accompagnement à distance avec des points en présentiel);</li> <li>Consolider les actions de proximité dans les quartiers de la politique de la ville en s'appuyant sur les citélab ou d'autres acteurs et sur les pairs;</li> <li>Développer des actions valorisant des réussites et savoir-faire locaux (exposition témoignages d'ambassadrices dans les centres sociaux, actions de communication à l'image des comptoirs éphémères en gare où les femmes peuvent vendre leur production), des parcours de dirigeantes;</li> <li>Développer les réseaux d'entraide sur des sujets de vie courante (locaux, garde d'enfants).</li> </ul>
Public cible	Habitantes des territoires fragiles, notamment les femmes éloignées de l'emploi
Pilote de l'action	Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, notamment réseau BGE
Partenaires identifiés	Pôle emploi, réseaux d'accompagnement à l'insertion, CIDFF
Calendrier	En continu
Moyens mobilisés (financiers, humains)	A déterminer
Indicateurs de suivi et de résultat	<ul> <li>Nombre de femmes sensibilisées à l'entrepreneuriat dans les quartiers de la politique de la ville et en milieu rural</li> <li>Nombre de femmes accompagnées vers la création, la reprise dans les quartiers de la politique de la ville et en milieu rural</li> </ul>
Personnes ressources	A déterminer

### Fiche action 4.2

Intitulé de l'action	Développer la sensibilisation des publics jeunes sur la création et la reprise d'entreprise par les femmes
Territoire concerné	région, départements
Diagnostic	L'emploi des jeunes est un enjeu majeur en Centre-Val de Loire, où le taux de chômage annuel moyen des 15-24 ans s'élève à 19,7 % (contre 7,4 % pour l'ensemble de la population active) en 2020 (Source INSEE). Parallèlement, la culture entrepreneuriale des jeunes, en particulier des filles, mérite d'être davantage développée. Les initiatives de sensibilisation en milieu scolaire et universitaire sont importantes dans la mesure où elles sont certainement les plus aptes à changer durablement les mentalités des jeunes.
Objectifs de l'action	Développer des actions de sensibilisation des publics scolaires, des étudiants et des étudiantes, des jeunes diplômés
Description de l'action	- Poursuivre et accentuer la communication sur la « semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat au féminin » (événement national porté l'association 100 000 entrepreneurs) auprès de la communauté éducative et des entrepreneurs de la région. Cette semaine permet aux collégiens, lycéens et étudiants de découvrir le monde professionnel et la mixité des métiers à travers le parcours d'entrepreneures Encourager des initiatives promouvant une image mixte de l'entrepreneuriat auprès des jeunes Poursuivre des actions de sensibilisation à l'université, avec l'accompagnement des étudiantes et des jeunes diplômées grâce à PEPITE Centre-Val de Loire
Public cible	Collégiens et collégiennes, lycéens et lycéennes, étudiants et étudiantes, jeunes diplômés
Pilotes de l'action	DRDFE, Rectorat, PEPITE
Partenaires identifiés	DRAAF, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, cheffes d'entreprises, établissements scolaires, association 100 000 entrepreneurs
Calendrier	En continu
Moyens mobilisés (financiers, humains)	A déterminer
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de jeunes sensibilisés
Personnes ressources	Marie-Laure FORT, Directrice régionale adjointe aux droits des femmes et à l'égalité, <u>drdfe@centre-val-de-loire.gouv.fr</u> Christine SZALKOWSKI, chargée de mission égalité au Rectorat, christine.szalkowski@ac-orleans-tours.fr Angela ALTES-MATHIEU, coordinatrice régionale PEPITE Centre-Val de Loire, angela.altes-mathieu@univ-tours.fr

# AXE 5: LA VALORISATION DE L'ENTREPRENEURIAT PAR LES FEMMES PAR LA SENSIBILISATION, LA FORMATION ET LA COMMUNICATION

#### **Diagnostic**

Points positifs	Points à améliorer
Une notoriété confirmée du concours régional, avec à une rotation de la cérémonie sur différents départements	Améliorer la visibilité du parcours des lauréates du concours régional, faire vivre le vivier
Organisation de premières sessions de sensibilisation des prescripteurs à l'entrepreneuriat par les femmes	<ul> <li>Articulation des différents concours :         <ul> <li>Avoir une visibilité de l'ensemble des concours organisés en région avec leur couverture géographique, le public ciblé</li> <li>Articuler les calendriers des différents concours</li> <li>Inciter les femmes ayant candidaté dans les concours départementaux à candidater au concours régional,</li> <li>Développer une communication réciproque</li> </ul> </li> </ul>
	Développer la communication, les échanges sur les actions initiées en faveur de l'entrepreneuriat par les femmes par les différents acteurs

### Fiche action 5.1

Intitulé de l'action	Sensibiliser l'écosystème entrepreneurial, les prescripteurs en contact avec le public et constituer un réseau
Territoire concerné	région, départements
Diagnostic	L'écosystème entrepreneurial peut être affecté par des stéréotypes de genre qui peuvent générer des biais défavorables aux entrepreneures. L'orientation des femmes vers les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise peut être freinée par une méconnaissance des accompagnants emploi, insertion ou économique de l'entrepreneuriat et de ses acteurs, ainsi que des freins rencontrés par les femmes.
Objectifs de l'action	<ul> <li>Déconstruire les stéréotypes genrés;</li> <li>Sensibiliser les prescripteurs aux freins rencontrés par les femmes;</li> <li>Permettre aux accompagnants emploi, insertion, économique de pouvoir identifier précocement les projets entrepreneuriaux potentiels et orienter vers les réseaux d'accompagnement;</li> <li>Apporter un accompagnement prenant en compte les biais qui impactent fréquemment les femmes dans leurs projets de création, reprise, développement.</li> </ul>
Description de l'action	Organisation des sessions de sensibilisation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial aux stéréotypes de genre qui peuvent affecter leurs comportements, décisions et aux freins rencontrés par les femmes (manque de confiance en soi, aversion au risque notamment financier, articulation vie privée/vie professionnelle, moindre implication dans des réseaux professionnels).
Public cible	Accompagnants emploi, insertion, missions locales, pôle Emploi, travailleurs sociaux, adultes relais, conseillers en évolution professionnelle Banques, membres des comités d'engagements, Greta, organismes de formation, PEPITE
Pilote de l'action	Réseaux d'accompagnement, réseau BGE notamment
Partenaires identifiés	Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, CIDFF OPCA pour poursuivre la formation
Calendrier	Tout au long de l'année, par stages préplanifiés
Moyens mobilisés (financiers, humains)	A déterminer
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de participants sensibilisés par structure
Personnes ressources	A déterminer selon les pilotes

## Fiche action 5.2

Intitulé de l'action	Ancrer le concours régional et faire vivre le vivier des lauréates
Territoire concerné	région, départements
Diagnostic	Créé en 2015, le concours régional de l'entrepreneuriat par les femmes porté par France Active bénéficie d'une notoriété forte sur le territoire.  Le vivier des lauréates nécessite d'être valorisé dans la durée afin de renforcer la visibilité de leurs parcours et de faire bénéficier d'autres femmes de leurs expériences.  Il conviendrait également d'améliorer l'articulation du concours avec les concours locaux pour une meilleure lisibilité de ces concours auprès des bénéficiaires potentielles.
Objectifs de l'action	<ul> <li>Valoriser des parcours inspirants de créatrices d'entreprise pour encourager les femmes qui souhaitent entreprendre;</li> <li>Sensibiliser le grand public à ces questions d'activités économiques développées par les femmes;</li> <li>Améliorer la visibilité des parcours des lauréates sur la durée.</li> </ul>
Description de l'action	<ul> <li>Pérenniser le concours régional;</li> <li>Poursuivre la rotation de la cérémonie du concours régional dans les différents départements de la région et rechercher la meilleure articulation possible avec les concours locaux;</li> <li>Faire vivre le vivier des lauréates (exemple : créer un réseau d'ambassadrices).</li> </ul>
Pilote de l'action	France Active
Public cible	Femmes qui ont créé ou repris une entreprise
Partenaires identifiés	chambres consulaires, réseaux bancaires, réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, organisations patronales
Public cible	Femmes qui ont créé ou repris une entreprise
Calendrier	En continu
Moyens mobilisés (financiers, humains)	A déterminer
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de candidates au concours régional
Personnes ressources	Sébastien NERAULT - Directeur de France Active Centre-Val de Loire - s.nerault@centractif.fr

#### **ANNEXE 4: INDICATEURS NATIONAUX DES PAREF**

- Nombre de porteuses de projet sensibilisées à l'entrepreneuriat
- Nombre de porteuses de projet accueillies et orientées
- Nombre de porteuses de projet formées à l'entrepreneuriat (dont QPV, ZRR)
- Nombre de porteuses de projet accompagnées vers la création (dont QPV, ZRR)
- Nombre d'entrepreneures accompagnées vers la reprise (dont QPV, ZRR)
- Nombre de porteuses de projet financées (préciser : crédit, prêt d'honneur, microcrédit, garantie)
- Nombre d'entrepreneures accompagnées post-création/reprise (dont QPV/ZRR)
- Répartition des porteuses de projet/entrepreneures par âge (moins de 20 ans, entre 20 et 30 ans, entre 30 et 40 ans, entre 40 et 50 ans, plus de 50 ans)
- Répartition des porteuses de projet/entrepreneures par niveau de formation initiale

#### ANNEXE 5: CONFIDENTIALITE - SECRET BANCAIRE - SECRET DES AFFAIRES

Chacun des signataires s'engage à (i) respecter le secret des affaires, les accords de confidentialités, le secret statistique ainsi que le secret professionnel bancaire au sens des articles L.511-33 et/ou L.531-12 du Code monétaire et financier et les textes subséquents, (ii) à traiter comme strictement confidentielles toutes les informations transmises par ou concernant l'un ou l'autre des autres signataires et leurs activités ou l'une de leurs entités ou à leurs clients finaux ou à leurs partenaires commerciaux auxquelles un signataire aurait pu avoir accès dans le cadre de, ou en relation avec l'exécution de sa mission, ou du présent contrat, que ce soit avant, pendant ou après son exécution, étant également précisé que les Données à Caractère Personnel sont des informations confidentielles.

Il est précisé que l'existence du présent partenariat pour la mise en œuvre d'un plan d'actions régional de promotion de l'entrepreneuriat par les femmes n'est pas confidentiel. En conséquence, les signataires s'engagent à respecter strictement ces obligations de confidentialité et à les faire respecter strictement par les personnes qui leur sont liées directement ou indirectement et qui accéderont, sous leur responsabilité, à ces informations.

Les obligations stipulées au présent article constituent des conditions essentielles et déterminantes de l'engagement des signataires.

Il ne saurait cependant y avoir engagement de confidentialité pour les informations :

- qui sont déjà régulièrement en possession des signataires, ou
- qui sont publiquement disponibles au moment où elles sont portées à la connaissance des signataires, ou
- rendues postérieurement publiques par des tiers ou déclarées explicitement comme non confidentielles.

Les obligations de confidentialité ne s'imposeront pas à l'égard de toute information qui est nécessaire à un signataire pour la sauvegarde de ses droits dans le cadre d'une procédure pré-contentieuse ou contentieuse.

L'obligation de confidentialité attachée aux informations soumises au secret bancaire et au secret professionnel est perpétuelle et perdurera après le terme du contrat pour quelque cause que ce soit, et ce jusqu'à ce que les informations concernées tombent dans le domaine public autrement que du fait de la violation par quiconque du présent article et sauf à obtenir l'accord spécial et expresse de la personne dont les informations sont protégées par le secret bancaire et le secret professionnel.

L'obligation de confidentialité attachée aux informations non soumises au secret professionnel bancaire continuera à s'appliquer pour une période de 10 ans après l'expiration du présent contrat.

#### **ANNEXE 6: PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

La présente convention pluriannuelle s'appliquant à divers partenariats entre les Parties qui feront l'objet de conventions spécifiques, les Parties conviennent qu'elles formaliseront et signeront au sein de chaque convention spécifique associée à la présente convention pluriannuelle, et en amont de la mise en oeuvre de tout traitement de données à caractère personnel, une clause « Protection des données à caractère personnel » spécifique et adaptée.

Cette clause « Protection des données à caractère personnel » établira a minima, pour chaque Partie concernée :

- Les responsabilités au sens du RGPD.
- Les finalités de traitements des données à caractère personnel mis en œuvre et les bases légales associées.
- Les destinataires des données à caractère personnel.
- Les informations et modalités permettant de contacter le Délégué à la Protection des Données.
- Les modalités d'exercice des droits des personnes concernées.
- Le cas échéant, les modalités d'encadrement de la sous-traitance au sens du RGPD.
- Le cas échéant, les modalités d'encadrement des transferts de données à caractère personnel hors UE.

Dans le cadre de la présente Convention pluriannuelle, une Partie peut avoir accès à des données à caractère personnel de personnes physiques agissant en qualité de points de contact de l'autre Partie, communiquées par cette dernière, notamment de salariés, représentants ou mandataires de cette dernière, qu'elle pourra traiter en qualité de responsable de traitement dans le cadre de la bonne exécution de la présente convention et du respect de leurs obligations légales et réglementaires qui s'imposent à elle.

Il appartient à chaque Partie d'informer les personnes concernées, dont elle a communiqué les données à caractère personnel, du traitement réalisé par l'autre Partie ainsi que des dispositions du présent article.

## ANNEXE 7: LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, RESPECT DES REGLEMENTATIONS, SANCTIONS ECONOMIQUES

Les signataires s'engagent à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions, des Réglementations Anti-Corruption et des Réglementations de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme.

Les signataires, leurs filiales, et, à leur connaissance, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants et salariés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions et/ou (ii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

Réglementation Sanctions signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou le Bureau of Industry and Security (BIS) du Département du commerce américain et/ou le Royaume-Uni au travers de Her Majesty's Treasury (HMT) du Ministère des finances britannique et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Réglementations Anti-Corruption signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, notamment celles contenues au Livre IV, Titre III "Des atteintes à l'autorité de l'Etat" et Titre IV "Des atteintes à la confiance publique" du Code pénal et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption à portée extraterritoriale, notamment américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (UK Bribery Act) dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le manquement aux obligations susvisées peut emporter résiliation du présent partenariat.